

Mesdames, Messieurs les parents des élèves du collège Juliette Dodu,

Les opérations de rentrée sont à présent terminées et l'année scolaire va pouvoir suivre son cheminement normal.

Je vous remercie de prendre connaissance des informations ci-dessous.

Le principal.

Organisation de la rentrée – EDT définitifs.

Vos enfants ont reçu, ce jour, la nouvelle version des emplois du temps. Il y a eu très peu de modifications, les EDT ayant déjà été optimisés.

Ces EDT sont visibles sur PRONOTE, sur la semaine du 29 août, date de mise en œuvre officielle. Si vous constatez une erreur ou un oubli, merci de m'en rendre compte par retour de mail.

Quelques informations pratiques :

L'heure de vie de classe apparaît sur pronote. Les élèves ont 10 heures sur l'année. Lorsqu'il n'y aura pas vie de classe, le cours sera annulé sur pronote. Certains professeurs pourront prendre sur les créneaux libres les élèves. Cela sera également indiqué.

Je vous transmets également, en annexe, trois formulaires à votre disposition :

- La demande d'arrêt du dispositif devoir fait.
 - Merci de bien préciser les créneaux et les jours. Sur ces créneaux, les élèves seront envoyés en permanence. Lorsque sera possible, les élèves en devoirs faits pourront avoir accès aux ressources numériques.
- La demande d'arrivée anticipée ou de départ décalé.
 - Concerne les élèves qui n'ont pas cours en début de journée ou qui terminent « tôt » le soir et dont les familles ne peuvent pas les déposer ou récupérer. Si la demande est validée, les élèves seront pris en charge en permanence et le créneau apparaîtra sur PRONOTE. Ils seront notés absents en cas d'absence sur ce créneau.
- La demande de décharge annuelle pour la demi-pension.
 - Si votre enfant n'a pas cours sur un après-midi, vous pouvez demander une dispense annuelle de la demi-pension pour cette journée. Il sera alors libéré avant le repas et sera autorisé à sortir du collège. Le forfait choisi restera entièrement du.

Communication avec la vie scolaire du collège.

Avec le regroupement des deux vies scolaires du collège, il n'y aura, à compter de ce jour, qu'un seul mail pour échanger avec ce service. Ce mail est le suivant : vie-scolaire.9740081v@ac-reunion.fr

Accès aux outils numériques.

Tous les nouveaux parents ont reçu un code pour se connecter sur les applications numériques du collège (par mail ou papier pour les parents n'ayant pas donné d'adresse mail).

L'accès s'effectue via le lien suivant : <https://educonnect.education.gouv.fr>

Vous obtenez alors la page suivante :

The screenshot shows a login page for 'Représentant légal'. It features two main options for logging in, both highlighted with red boxes and numbered 1 and 2. Option 1, 'Je me connecte avec mon compte ÉduConnect', includes fields for 'Identifiant' (with a placeholder 'Identifiant au format p.nomXX') and 'Mot de passe', along with links for 'Identifiant oublié?' and 'Mot de passe oublié?'. A 'Se connecter' button is at the bottom, with a link 'Je n'ai pas de compte' below it. Option 2, 'Je me connecte avec FranceConnect', features a 'S'identifier avec FranceConnect' button and a link 'Qu'est-ce que FranceConnect?'. A note below states: 'FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour EduConnect !'.

Si vous avez reçu un code par le collègue, il faut entrer les identifiants dans la partie 1

L'autre solution (2), permet d'entrer en utilisant FRANCECONNECT qui vous donnera accès, avec un seul identifiant (impôt par exemple), à tous vos enfants scolarisés avec un unique code.

Evaluations Nationales – entrée en 6^e.

Ces évaluations nationales se dérouleront du 12 au 30 septembre et concernent tous les élèves de 6^e.

Il y aura trois tests :

- Test de fluence : lecture d'un texte à voix haute devant un professeur sur une durée d'une minute.
- Test de Français : 10 minutes de présentation + 50 minutes effectives (prévoir un créneau de 1h15 et des casques pour les élèves)
- Test de Mathématiques : 10 minutes de présentation + 50 minutes effectives (prévoir un créneau de 1h15)

Si vous souhaitez davantage d'informations, vous pouvez consulter le site suivant :

<https://eduscol.education.fr/2304/evaluations-de-debut-de-sixieme>

Nouvelle adresse du site du collège

L'adresse du site du collège vient de changer (mise en place du protocole HTTPS).

Voilà la nouvelle adresse à prendre en compte : <https://etab.ac-reunion.fr/clg-juliette-dodu/>

Pour information, toutes les lettres d'informations seront également publiées sur le site.

Ouverture CDI

Le CDI est ouvert aux élèves selon les horaires ci-dessous :

- Lundi de 9 :30 à 16 :30
- Mardi de 8 :30 à 17 :15
- Jeudi de 8 :30 à 15 :40
- Vendredi de 8 :30 à 15 :40

Casiers élèves.

M. Mulla, CPE est en charge de la répartition des casiers. Pour en faire la demande, merci de lui envoyer un mail à l'adresse : oussama.mulla@ac-reunion.fr

Fonds sociaux collégiens.

Notre assistante sociale, Madame ARISTANGELE est à votre écoute pour toute demande de fond social à destination des collégiens.

Cette demande peut concerner une aide pour la prise en charge des frais de restauration scolaire ou de toutes autres aides (matériels scolaires, affaires de sports....Etc...).

Depuis l'an dernier, un fond social numérique est possible également. D'un montant forfaitaire de 250 €, cette aide a pour vocation à aider les familles pour l'acquisition d'un ordinateur portable.

Pour toute demande, merci de vous adresser à Mme ARISTANGELE, par mail, à l'adresse suivante : murielle.aristangele1@ac-reunion.fr

Protocole de lutte contre le harcèlement

La lutte contre toute forme de harcèlement est une des problématiques que nous avons également à gérer dans les établissements scolaires.

Pour cela, nous avons mis en place au collège un dispositif « spécial » piloté par Mme Aristangèle et Mme Barbier (infirmière : pascale.barbier@ac-reunion.fr).

Vous trouverez, également dans les annexes, un résumé de la méthode ainsi que des liens vers des ressources numériques.

L'ensemble des signalements que nous recevons seront pris en charge par ces deux professionnels.

Association sportive.

Les activités de l'association sportive vont commencer mercredi 8 septembre (sauf pour M. Droniou en badminton et M. Roussel en basket qui débiteront le 1^{er} septembre), à partir de 12h30 au collège. Les élèves peuvent se rapprocher des professeurs d'EPS pour les inscriptions. Vous avez, en PJ, toutes les activités proposées, ainsi que les créneaux et professeurs responsables.

Pour des raisons d'organisations, les élèves participant à ces activités ne pourront pas être demi-pensionnaires.

Clubs – activités du mardi soir

A ce jour, nous avons officiellement deux clubs qui sont mis en place :

- Club géométrie (M. Lebon et Mme Tsia) pour les élèves de 6^e et de 5^e.
- Atelier autour du CDI (Mme Pinchon) : Journée du patrimoine, « zéro déchets », médias, ciné-club, coup de cœur littéraire.... Un atelier par cycle

Deux autres sont en réflexion :

- Orchestre
- Musique assistée par ordinateur.

Pour vous y inscrire, il suffit que les élèves prennent contact avec les professeurs référents et que les parents donnent leur accord via un mot sur le carnet de liaison.

Points sur la gestion des absences, retards et dispenses.

Comme indiqué, nous appliquons un strict contrôle et respect des procédures à ce niveau. Nous constatons déjà des effets très significatifs. Je tenais à vous en remercier. Nous continuons bien sûr, dans l'intérêt de tous, d'être très vigilants à ce sujet.

J'ai constaté également que des élèves étaient présents le matin, à 6h45, devant le collège. C'est très tôt, car nous ouvrons les grilles à 7h20. De même, sur le retour des élèves de 6^e et de 5^e pour le cours de 13h15, j'ai pu constater que les enfants étaient déjà présents à 12h45. Hier, il y avait beaucoup de monde et j'ai dû gérer des conflits entre élèves.

La grille ouvrant à 13h05, je vous remercie de ne pas envoyer les élèves trop tôt, pour leur sécurité et pour éviter tout débordement sur un espace qui n'est pas surveillé.

Protocole sanitaire

Nous avons sur cette semaine de rentrée trois professeurs en isolement et un élève déclaré. Les taux augmentent... et il convient de rester très attentif au respect des gestes barrières ainsi qu'au port du masque en intérieur qui est toujours conseillé.

Election des représentants des parents au conseil d'administration

Je réunirai, jeudi 1 septembre, à 17h30, les parents intéressés par ces élections au conseil d'administration. Je vous ai transmis hier, pour information, le protocole provisoire qui sera présenté jeudi prochain. Cette année, les élections ne s'effectueront que par correspondance.

Election des représentants des parents au conseil de la section internationale.

Cette élection ne concerne que les élèves et parents de la section internationale. A cela s'ajoutent des représentants des professeurs de chinois et des personnels du collège. Cette élection s'effectuera en même temps que pour celle du conseil d'administration, mais sera complètement dématérialisée sur PRONOTE.

Je vous remercie pour votre confiance et pour votre soutien.

Le principal

Saint -Denis, 22 août 2022

Dispositif Devoirs faits

Madame, Monsieur,

Les créneaux « Devoirs faits » inscrits dans l'emploi du temps de votre enfant lui permettent de bénéficier d'un temps d'étude dédié, à l'accomplissement des devoirs et tâches demandées par les professeurs, en petit groupe, accompagné d'un personnel éducatif de l'établissement.

Votre enfant devra être présent à toutes les séances auxquelles il sera inscrit. Il ne sera pas autorisé à changer de groupe. Le Règlement Intérieur s'applique également dans le cadre de Devoirs Faits.

Toutefois si vous ne souhaitez pas que votre enfant en bénéficie, je vous remercie de bien vouloir nous le signifier en cochant la case suivante , et en indiquant, son nom, prénom et classe. Il sera alors accueilli en permanence ou au CDI, selon les horaires.

NOM :

Prénom :

Classe :

J'ai bien pris connaissance du dispositif mais mon enfant n'y participera pas.

Signature des parents :

**DECHARGE PARENTALE ANUELLE POUR LES DEMI-PENSIONNAIRES
N'AYANT PAS DE COURS INSCRITS SUR L'EMPLOI DU TEMPS L'APRES
MIDI**

Je soussigné(e)

Autorise mon enfant

Scolarisé en classe de

A ne pas manger à la cantine les

LUNDI

MARDI

JEUDI

VENDREDI

Et ainsi à quitter le collège après le dernier cours de la matinée.
Cette décharge est valable toute l'année pour les jours indiqués.

Le forfait demi-pension choisi restera entièrement dû.

Fais à Saint-Denis, le

Signature :

Père – Mère – Tuteur – Autre (.....)

Validé par le chef d'établissement le

Demande d'autorisation pour une arrivée anticipée et/ou pour un retour décalé

Je soussigné, Mme - M., représentants légaux de

l'élèvescolarisé en classe de

.....souhaite :

- Déposer mon enfant le matin dehàh alors qu'il n'a pas cours sur son EDT
- Laisser mon enfant le soir dehàh alors qu'il n'a plus cours sur son EDT.

Motif(s) de cette demande :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et signatures des parents

Réponse du collègue

LA METHODE PIKAS OU LA METHODE DE LA PREOCCUPATION PARTAGEE

La méthode de la préoccupation partagée a été créée dans les années 1970 en Suède par le psychologue suédois **Anatol Pikas**. Elle a été adaptée au contexte français par Jean-Pierre Bellon, Bertrand Gardette et Marie Quartier.

Selon Anatol PIKAS, le harcèlement est un phénomène de groupe où les auteurs agiraient sous la pression du groupe. **Il s'agit donc de défaire l'effet de groupe en ré-individualisant chacun des membres et en les responsabilisant.**

PRINCIPES :

- Détection précoce des situations d'intimidation.
- Importance de la responsabilisation et de la notion de réparation.
- Isomorphisme : un adulte empathique face aux intimidateurs renforce l'empathie des intimidateurs pour leur victime.
- **Une méthode à engager en équipe.**

LES BASES DE LA METHODE

1/ Constitution d'une équipe :

Cette équipe est constituée des CPE, du Principal adjoint et du Principal, afin de permettre le repérage des situations de harcèlement ou **être le relais** lorsque la situation de harcèlement est très grave et ne peut se résoudre grâce à la méthode. L'équipe est également constituée d'une « cellule Pikas » avec des professionnels **spécifiquement** formés en relation d'aide.

La cellule Pikas n'a aucun pouvoir de punition ou de sanction, les CPE et le personnel de Direction ne peuvent donc pas mener d'entretiens avec les intimidateurs dans la mesure où les élèves ne doivent pas avoir l'impression d'être mis en cause. On sait, en particulier, que les sanctions ont souvent pour effet de ressouder le groupe des intimidateurs.

Les interventions directes auprès des intimidateurs se feront donc UNIQUEMENT avec la cellule Pikas
composée de
L'infirmière scolaire,
La psychologue scolaire
L'assistante de service social.

2/ Mise en place de la méthode PIKAS

Elle prend la forme d'une série de rencontres individuelles avec la victime et les intimidateurs :

L'élève victime de l'intimidation reçoit le soutien d'un professionnel de l'établissement qui lui offre le cadre d'une écoute bienveillante et attentive. Il est rencontré autant de fois que cela est nécessaire de façon à l'aider à reprendre confiance en lui et à mobiliser ses ressources.

L'intervenant adopte volontairement une attitude empathique. Il ne blâme pas les intimidateurs, ne punit pas, ne culpabilise pas. Il montre qu'il est préoccupé par la situation de l'élève victime de l'intimidation.

Le professionnel qui reçoit les intimidateurs n'a pas pour but de leur faire reconnaître leur participation ou leurs responsabilités dans les brimades ; **l'objectif est que les harceleurs aient de l'empathie pour la victime. Les intimidateurs sont alors invités à rechercher eux-mêmes ce qu'ils pourraient faire pour que la victime se sente mieux et donc à devenir les acteurs de la résolution du problème qu'ils ont créé.**

Les entretiens se poursuivent jusqu'à ce que l'intimidation ait entièrement pris fin.

LES ETAPES DE LA METHODE

ETAPE 1 : Repérage de la situation de harcèlement

Dans le but de discerner une situation de harcèlement d'un événement isolé, un document a été élaboré (cf. annexe n°1). Celui-ci pourra permettre un repérage rapide, afin que la potentielle victime soit prise en charge par l'équipe PIKAS.

En ce sens, **dès que l'intimidation a été portée à la connaissance des professionnels, la victime devra être orientée vers un membre de la cellule PIKAS, afin d'appliquer le protocole de prise en charge.**

ETAPE 2 : Entretien avec la victime avec le professionnel formé

Celui-ci laisse la victime parler librement de son malaise. Il lui apporte son soutien et la reconforte. Il lui demande qui est l'élève ou les élèves qui participent aux brimades.

ETAPE 3 : Rencontre avec les intimidateurs présumés

Les membres de la cellule Pikas rencontrent individuellement tous ceux qui ont pris part à l'intimidation. On ne les blâme pas. On leur dit qu'on est préoccupé par la situation de la victime et on leur demande ce qu'ils ont eux-mêmes observé. Sitôt que l'intimidateur présumé a

reconnu que la situation de la victime n'était pas bonne, l'intervenant lui demande ce qu'il pourrait faire améliorer sa situation. Les entretiens sont brefs (pas plus de deux ou trois minutes). Ils sont renouvelés jusqu'à ce que les différents intimidateurs aient proposé des solutions constructives au problème qu'ils ont créé. **Il n'est pas inutile de rencontrer aussi des élèves qui ne sont que de simples témoins.**

ETAPE 3 : Rencontres de suivi

Au cours de cette phase, les membres de l'équipe rencontrent à nouveau les intimidateurs et s'assurent que leurs suggestions ont bien été suivies d'effet. La victime est également revue plusieurs fois. On lui demande si elle a constaté des améliorations dans sa situation.

Un suivi du groupe est réalisé avec le groupe, pour féliciter les élèves ou continuer à travailler si certains problèmes persistent.

ETAPE 4 : Rencontre au sommet

SI ET SEULEMENT SI la victime est d'accord. L'objectif est d'arriver à une entente et à une coexistence pacifique.

Elle doit être officialisée symboliquement par un geste ou un engagement verbal ou écrit.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- <https://youtu.be/gINKhaEGoDY>
- https://youtu.be/It_jy-HekbY
- <https://www.reseau-canope.fr/notice/agir-contre-le-harcelement-une-preoccupation-partagee.html>
- https://www.youtube.com/watch?v=CSuNE_mSOCY
- <https://harcelement-entre-eleves.com>
- <https://www.preoccupationpartagee.org>

Association Sportive Collège Juliette Dodu

Fiche d'inscription saison 2022/2023

MERCREDI	13h-15h	Handball	DODU	M. REVEL VITRY Alexandre
	13h-15h	Basketball	Terrain basketball DODU	M. ROUSSEL Antoine M. CHEREAU Abel
	13h30-15h30	Natation	Piscine de la Source	Mme. BONNEFOY Sandie
	12h30-14h	Badminton BF/BG	Gymnase DODU	M. DRONIOU Johann M. BACAR Allaoui
	14h-15h30	Badminton MF/MG		
	13h-16h	Circuit training	DODU	M. ABROUSSE Julien

Association Sportive Collège Juliette Dodu.

164, rue Juliette Dodu 97488 Saint Denis Cedex - Tél : 0262 20 11 83 - Mail : ce.9740081@ac-reunion.fr

<p style="text-align: center;">ADHESION de l'élève :</p> <p>Tarif : 15 euros <input type="checkbox"/> Chèque : Banque..... N° : A l'ordre de l'AS collège DODU <input type="checkbox"/> Espèces</p> <p>NOM : _____ PRENOM : _____ Né(e) le : _____ Classe : _____ Sexe : _____ Adresse : _____ Régime : Externe <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Je m'engage à participer aux entraînements et aux compétitions de l'AS, dans le respect des règles de fonctionnement du collège et de l'UNSS. N° Tél : _____ Date : _____ Signature de l'élève : _____</p>	<p style="text-align: center;">AUTORISATION DE DIFFUSION</p> <p>Conformément à la législation en vigueur concernant le droit à l'image, Monsieur/ Madame.....</p> <p>Autorise <input type="checkbox"/> N'autorise pas <input type="checkbox"/> La diffusion des images ou informations en lien avec les activités (rencontres sportives, tournois, déplacements...) de l'association sportive sur lesquelles figure mon enfant. Je reconnais être informé(e) que je dispose en application de l'article 34 de la Loi sur l'informatique et des libertés, d'un droit d'accès et de modification. Fait à _____ Le _____ Signature du responsable légal :</p>
<p style="text-align: center;">AUTORISATION PARENTALE</p> <p>Je soussigné(e) : Père-Mère-Tuteur légal (rayer les mentions inutiles) de l'élève : L'autorise à participer aux activités organisées par l'A.S, à se rendre par ses propres moyens au collège et lui permet de se déplacer avec son groupe (sous la responsabilité de l'enseignant) sur les installations sportives extérieures (à pied / bus) pour les entraînements et les compétitions. J'autorise l'enseignant à prendre les dispositions adéquates (intervention médicale) en cas d'accident pouvant survenir dans le cadre des activités de l'Association Sportive. N° Tél : _____ A _____ Le _____ Signature du responsable légal :</p>	<p style="text-align: center;">CERTIFICAT MEDICAL</p> <p>Depuis le 26 janvier 2016, les élèves sont dispensés de fournir un certificat médical spécifique pour la pratique sportive au sein de l'Association Sportive scolaire. En effet, un élève apte en EPS peut aussi pratiquer aux activités de l'AS.</p> <p style="text-align: center;">* A REMETTRE A L'ENSEIGNANT : - 1 photo récente + 1 photocopie de l'attestation d'assurance scolaire.</p>